



46.11.23

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 033-243301215-20231128-461123-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre en exercice : 39

Présents : 27

Votants : 37

Date de la convocation 21 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-huit novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à dix-neuf heures trente – salle Cabralès de SADIRAC, sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (27): BARON : Mme Sophie RENAUD, **BLESIGNAC :** M. Jean François THILLET, **CAPIAN :** M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON :** M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN :** M. Frédéric PAUL **LA SAUVE MAJEURE :** M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, Mme Florianne DUVIGNAC **LE POUT :** M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, **LOUPES :** Mme Véronique LESVIGNES, **SADIRAC :** M. Patrick GOMEZ, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, Mme Elodie DUBEDAT **SAINT GENES DE LOMBAUD :** Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON :** M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS :** M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (10) : **BARON :** M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à M. Alain ZABULON, M. Olivier RIBEYROL pouvoir à Mme Sophie RENAUD **CURSAN :** M. Ludovic CAURRAZE pouvoir à M. Frédéric PAUL, **HAUX :** M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à Mme Marie Christine SOLAIRE, M. Jérémy VAROQUI pouvoir à Franck LUQUE **LOUPES :** Mme Agnès TEYCHENEY pouvoir à Mme Véronique LESVIGNES, **MADIRAC :** M. Bernard PAGES pouvoir à M. Alain BOIZARD **SADIRAC :** M. Benjamin AUDUREAU pouvoir à M. Patrick GOMEZ, Mme Estelle METIVIER pouvoir à Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, Mme Clara MOURGUES pouvoir à M. Patrick LE BARS

ABSENTS (02) : **CAMIA ET SAINT DENIS :** M. William TITE **LA SAUVE MAJEURE :** Mme Florianne DUVIGNAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne Mme Lydie MARIN déléguée communautaire de la Commune de CREON secrétaire de séance.

OBJET : SYNDICAT MIXTE EAUX ET RIVIERES DE L'ENTRE DEUX MERS-SMER - DESIGNATION DE DELEGUE SUPPLEANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5214-21, L5711.1 alinéa 3, L5711.3

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant modification des statuts de la CCC au 1^{er} janvier 2018 et actant la prise de compétence GEMAPI et politique de la Ville

Vu les statuts du syndicat mixte eaux et rivières de l'entre deux mers-SMER modifiés par délibération du Comité Syndical en date du 13 septembre 2018 prévoyant 3 titulaires et 3 suppléants,

Les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu la délibération n°29.07.20 portant dérogation au scrutin secret en sein des syndicats mixtes fermés.

Vu la délibération 45.07.20 portant désignation des délégués auprès du SMER

Considérant la démission de Monsieur Pierre MARTIN de ses fonctions de conseiller municipal à Créon,

il convient de procéder à la désignation d'un suppléant en lieu et place de M. Martin. Les délégués désignés lors de la délibération n°45.07.20 restent en fonction.

Un appel à candidatures est lancé,

M. Alain REY présente sa candidature pour être désigné délégué suppléant

Après dépouillement des votes, est élu à l'unanimité.

La liste des délégués est établie comme suit

- **Délégués titulaires :**

1 FELD Mathilde	CREON
2 LATASTE Frédéric	CAPIAN
3 RONDET Jean-Claude	CURSAN

- **Délégués suppléants :**

1 REY Alain	CREON
2 LAFON Francis	LA SAUVE MAJEURE
3 NIOTOU Jean-Bernard	ST LEON

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, présents ou représentés, à l'unanimité, ont :

Désigné en tant que délégué suppléant auprès du SYNDICAT MIXTE EAUX ET RIVIERES DE L'ENTRE DEUX MERS-SMER : M. Alain REY.

Les autres délégués désignés lors de la délibération n°45.07.20 restent en fonction.

Monsieur le Président

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

** rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet « télérecours citoyen » en suivant les indications disponibles sur : www.telerecours.fr*

Fait et délibéré ce jour, mois et an que
ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Lydie MARIN



Le Président de la Communauté de Communes du Créonnais
Alain ZABULON



Le Président
Alain ZABULON